



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## Constitution européenne

Question écrite n° 46507

### Texte de la question

Alors que le Président de la République s'est déclaré favorable à l'organisation d'un référendum sur le projet de constitution européenne et que près de la moitié des Etats membres a décidé d'organiser une consultation de ses ressortissants à ce sujet, M. Dino Cinieri demande à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes s'il lui paraît opportun d'agir afin que soit organisé l'ensemble des référendums le même jour dans tous les Etats concernés. Ceci pour concourir à une meilleure lisibilité de cette consultation et éviter que les résultats obtenus dans tel ou tel pays n'influencent les électeurs des autres.

### Texte de la réponse

À plusieurs reprises et dès avant la conclusion de la négociation du traité établissant une constitution pour l'Europe, la France, par la voix du ministre des affaires étrangères, avait émis l'idée d'une synchronisation par les États membres de leurs calendriers de ratification, quelle que fût par ailleurs la procédure que chaque État aurait retenue conformément à ses règles constitutionnelles. Cette synchronisation sur un même jour ou une même semaine aurait en effet favorisé, pour la première fois, un véritable débat européen plutôt que vingt-cinq débats nationaux juxtaposés ou échelonnés. La ratification du traité, le choix de la procédure et celui de sa date demeurent cependant une prérogative individuelle des États membres, soumise à des exigences spécifiques, de nature constitutionnelle notamment. Pour cette raison, il est apparu que l'organisation concomitante des procédures de ratification par tous les États membres de l'Union ne pouvait constituer une voie praticable. Un effort particulier de concertation et d'échanges avec le plus grand nombre possible de partenaires n'en reste pas moins souhaitable et nécessaire, afin d'inscrire le débat sur le traité constitutionnel dans une véritable perspective européenne.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dino Cinieri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46507

**Rubrique :** Union européenne

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 septembre 2004, page 7067

**Réponse publiée le :** 9 novembre 2004, page 8844